

Voyages professionnels à l'étranger

Ce que la loi impose, ce que ça coûte sans couverture, et ce qu'il est prudent de prévoir avant un départ.

L'OBLIGATION DE SÉCURITÉ DE L'EMPLOYEUR

Code du travail — art. L4121-1 et L4121-2

L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Ces mesures comprennent des actions de prévention, d'information et de formation.

- Un employeur qui envoie un salarié à l'étranger sans l'informer des risques ni prévoir de couverture engage sa responsabilité civile et pénale.
- La jurisprudence (Cass. soc., 2002 puis 2015) considère qu'un manquement à cette obligation est une faute inexcusable — même sans accident constaté.
- En Suisse, l'art. 328 CO impose au patron de « prendre les mesures commandées par l'expérience ». L'Office fédéral de la santé publique et le SECO ont publié des recommandations similaires.

CE QUE ÇA COÛTE SANS COUVERTURE

95 000 €

Hospitalisation 10 jours
aux États-Unis

45 000 €

Rapatriement sanitaire
depuis l'Asie du Sud-Est

120 000 €

Évacuation médicale
en zone de conflit

- Une carte bancaire plafonne à 10 000 – 50 000 € de frais médicaux. Un séjour en soins intensifs aux USA dépasse ce plafond en 48 heures.
- La Sécurité sociale / LAMal rembourse au tarif du pays d'origine : sur une facture de 95 000 €, le reste à charge dépasse souvent 90 000 €.
- Les frais de rapatriement (avion médicalisé) ne sont couverts ni par la Sécu, ni par la LAMal, ni par aucune carte bancaire premium.

CE QUE LES CARTES BANCAIRES NE COUVRENT PAS

Rapatriement sanitaire	Souvent exclu ou plafonné à 15 000 €
Frais médicaux au-delà de 90 jours	Non couvert
Pays en niveau 3 ou 4	Exclus chez Visa et Mastercard
Responsabilité civile à l'étranger	Rare ou absente
Annulation pour risque sécuritaire	Non couvert
Assistance juridique à l'étranger	Non couvert

LA COUVERTURE À VISER

Les garanties essentielles d'une assurance voyage professionnelle, comparées aux plafonds constatés chez les cartes bancaires premium.

GARANTIE	MINIMUM RECOMMANDÉ
Frais médicaux d'urgence	≥ 1 000 000 €
Évacuation et rapatriement sanitaire	Illimité
Rapatriement de corps	Illimité
Décès ou invalidité accidentels	≥ 100 000 €
Responsabilité civile à l'étranger	≥ 500 000 €
Assistance juridique à l'étranger	≥ 10 000 €
Annulation / interruption de mission	≥ 5 000 €
Garantie bagages professionnels	≥ 3 000 €
Assistance 24/7 (un seul numéro)	Indispensable
Couverture monde entier, sans exclusion pays	Indispensable

LES CRITÈRES QUI COMPTENT

- Pas de questionnaire médical — un collaborateur en mission ne doit pas fournir son dossier médical pour être couvert.
- Pas de limite d'âge — un dirigeant de 67 ans voyage autant qu'un commercial de 30 ans.
- Pas d'exclusion géographique — les pays en niveau 3 ou 4 sont précisément ceux où l'on a le plus besoin d'une couverture.
- Prise en charge directe à l'hôpital — le collaborateur ne doit pas avancer les frais.
- Multi-voyages, 12 mois — une police collective couvre tous les déplacements de l'année.
- Attestation à la demande — pour chaque mission, une attestation nominative téléchargeable en 10 secondes.

CHECKLIST DUTY OF CARE — AVANT LE DÉPART

Les actions à mener avant chaque déplacement professionnel à l'étranger. Chaque case cochée est une preuve de diligence en cas de litige.

1 Évaluation du risque

- ☐ Consulter le niveau d'alerte officiel du pays (State Dept, France Diplomatie, DFAE).
- ☐ Identifier les zones déconseillées à l'intérieur du pays.
- ☐ Vérifier les risques sanitaires : vaccinations recommandées, maladies endémiques, qualité de l'eau.
- ☐ Prendre connaissance des événements en cours (conflits, catastrophes naturelles, épidémies).

2 Couverture et assistance

- ☐ Vérifier que l'assurance voyage couvre la destination (certaines polices excluent les pays déconseillés).
- ☐ S'assurer que le rapatriement sanitaire est illimité — un plafond de 15 000 € ne couvre pas un avion médicalisé.
- ☐ Communiquer le numéro d'urgence 24/7 au voyageur (carte physique ou digitale).
- ☐ Émettre une attestation d'assurance nominative pour la mission.

3 Information du voyageur

- ☐ Remettre une fiche pays : niveau d'alerte, numéros d'urgence locaux, hôpitaux, ambassade.
- ☐ Communiquer les consignes de sécurité spécifiques au pays et à la zone de déplacement.
- ☐ Rappeler les précautions sanitaires (eau, alimentation, protection solaire/moustiques).
- ☐ Fournir les coordonnées de l'ambassade ou du consulat le plus proche.

4 Traçabilité

- ☐ Conserver l'ordre de mission signé mentionnant la destination et les dates.
- ☐ Archiver l'attestation d'assurance et la fiche pays remises au collaborateur.
- ☐ Tenir un registre des déplacements avec les mesures prises pour chacun.
- ☐ En cas d'incident : documenter les actions menées (appel assistance, rapatriement, suivi).

Pourquoi cette checklist compte

En cas d'accident à l'étranger, le tribunal vérifie si l'employeur a pris « toutes les mesures raisonnables ». Chaque case cochée est un élément de preuve. L'absence de trace écrite est, en soi, un manquement.

AVANT MÊME D'ÊTRE CLIENT — L'OUTIL GRATUIT

Maximum public en accès libre l'indice de risque de 207 pays, mis à jour en continu. Chaque fiche pays peut être téléchargée et jointe à un ordre de mission — c'est déjà un geste Duty of Care.

Indice de risque

207 pays · Niveau 1 à 4 · U.S. State Dept + France Diplomatie + FCDO + DFAE. Mis à jour en continu.

Fiche pays PDF

Niveau d'alerte, hôpitaux, aéroport d'évacuation, numéros d'urgence, coût de rapatriement. À joindre à chaque ordre de mission.

Alarme par pays

Un seul email, le jour où le niveau change. Pas de newsletter, pas de spam — uniquement le signal.

Réseau médical

Hôpitaux d'urgence autour de la capitale, avec distance, téléphone, email. Aéroport d'évacuation le plus proche.

1,5 M CHF

frais médicaux d'urgence

Illimité

évacuation & rapatriement

45 000

prestataires médicaux

24/7

un seul numéro d'urgence

CE QUI NOUS DISTINGUE

- Assureur suisse — régulé FINMA, pas un courtier en ligne sans ancrage.
- 45 000 prestataires médicaux — prise en charge directe, sans avance.
- Pas d'exclusion pays — les niveaux 3 et 4 restent couverts.
- Attestation en 10 secondes — nominative, téléchargeable.
- Espace entreprise — registre, attestations, suivi des sinistres.
- Souscription en 3 minutes — pas de questionnaire, couverture immédiate.

Souscrire en tant qu'entreprise

maximum-insurance.com/entreprises#leadcard

Pack non nominatif : un effectif, voyages illimités, logiciel compris.

Carte : couverture immédiate. Virement ou prélèvement SEPA : la couverture prend effet à réception des fonds.

Une question ? **contact@maximum-insurance.com**



Scannez pour souscrire

URGENCE 24/7 +41 22 ●●●●●● operations@maximum-insurance.com

Assureur suisse · Réseau médical mondial